



Changements importants concernant votre police d'assurance

Entrée en vigueur le 1^{er} avril 2023

À compter du 1^{er} avril 2023, nos assurances santé internationales **Indigo Expat WeCare / WelCome et OnePack** vont subir un certain nombre de changements. Les changements indiqués ci-dessous, s'ils sont applicables à votre couverture, entreront en vigueur à partir de la date de renouvellement indiquée sur votre certificat d'assurance.

Nos Notices d'informations ont été mises à jour pour prendre en compte ces changements. Les Notices d'Informations sont disponibles dans votre Espace Assuré en ligne. Vous pouvez les retrouver aussi sur le site <https://indigo-expat.com/expatries/>.

I. Garanties : lunettes prescrites, lentilles de contact prescrites et correction visuelle au laser, y compris les examens des yeux

La limite applicable sur cette garantie a été revue. La limite s'applique dorénavant sur une période de 2 années. Les notices d'information mentionnent dorénavant :

- **Indigo Expat 80**

« Lunettes prescrites, lentilles de contact prescrites et correction visuelle au laser, y compris les examens des yeux. : jusqu'à 475 € (sur une période de 2 ans d'assurance) »

- **Indigo Expat 90**

« Lunettes prescrites, lentilles de contact prescrites et correction visuelle au laser, y compris les examens des yeux. : jusqu'à 500 € (sur une période de 2 ans d'assurance) »

- **Indigo Expat 100**

« Lunettes prescrites, lentilles de contact prescrites et correction visuelle au laser, y compris les examens des yeux. : jusqu'à 535 € (sur une période de 2 ans d'assurance) »

II. Gestion des garanties frais de santé : e claiming

La limite par facture pour présenter vos demandes de remboursement de façon dématérialisée est revue à la hausse. Au 1^{er} avril 2023, cette limite passe de 500 Euro à 1 000 Euro.

III. Pays exclus

Les pays suivants rejoignent la liste des pays exclus : Biélorussie, Liban, Russie, Venezuela.

Cela signifie que de nouvelles adhésions pour des expatriés résidant dans ces pays ne seront plus acceptées.

En revanche, les expatriés couverts au Liban peuvent renouveler leur contrat (la zone de couverture restant la zone 2).

IV. Zone de couverture

La France passe en zone de couverture 1 à compter du 1^{er} avril 2023.

V. Révision annuelle du montant des cotisations

1. Révision annuelle des cotisations santé

En tant qu'assuré d'Indigo Expat, vous bénéficiez de primes spécifiques mutualisées avec celles d'autres assurés Indigo Expat.

Les résultats techniques du groupe entier sont pris en considération chaque année lors de l'évaluation des primes, ainsi que les salaires des professionnels de santé, la région où le traitement est administré, les nouvelles technologies médicales, médicaments et procédures diagnostiques.

Plus d'information : <https://indigo-expat.com/infos/savoir-partir-expatriation/conditions-de-renouvellement-de-assurance-sante-pour-expatries/>

Pour permettre à nos affiliés de continuer à bénéficier des meilleurs soins, nous devons prendre en compte ces facteurs lorsque nous calculons votre prime chaque année. Pour calculer la prime, nous avons tenu compte de l'augmentation annuelle de la prime de votre ou vos couvertures santé, de votre pays de résidence, de l'âge de chaque membre de la police. La prime de renouvellement est indiquée sur votre nouveau certificat d'assurance.

A compter du 1^{er} avril 2023, les primes pour les garanties santé sont indexées comme suit.

- **Indigo Expat WeCare** (1er Euro)
 - o Zones 1 et 2 : **+0,0%**
 - o Zones 3 et 4 : **+0,0%**

- **Indigo Expat WelCome** (1er Euro)
 - o Zones 1 et 2 : **+0,0%**
 - o Zones 3 et 4 : **+0,0%**

- **Indigo Expat OnePack** (complémentaire CFE)
 - o Zones 1 et 2 : **+2,0%**
 - o Zones 3 et 4 : **+4,5%**

En pratique, cela signifie que nous appliquons :

- l'inflation médicale totale de 8,8% (2022), puis
- un discount correspondant au différentiel entre l'inflation médicale totale et l'indexation appliquée. Par exemple : pour Indigo Expat OnePack en zone 3, le discount est de 8,8% - 4,5% = 4,3%. Pour Indigo Expat WeCare en zone 4, le discount est de 8,8% - 0% = 8,8%.

Enfin, notons que la prime continue d'évoluer en fonction de l'âge des assurés.

2. Révision annuelle des cotisations assistance, RC vie privée et individuelle accident

Cette année encore, et grâce aux bons résultats, les primes n'évoluent pas et demeurent identiques à celles applicables l'an passé.

VI. Frais d'adhésion à ACME (ASSOCIATION COOPERATION, MOBILITY & EXPATRIATION)

Les frais d'adhésion à l'Association sont inchangés. Ils sont de 24 Euro par an et par dossier.

Si vous avez des questions sur les changements présentés dans ce document, n'hésitez pas à nous contacter :

Moncey Assurances - INDIGO EXPAT

63, rue de Provence 75009 Paris, France

Par téléphone : +33 (0)1 53 16 42 61

E-mail : backoffice@moncey-assurances.com

Indigo Expat™ est un produit souscrit par l'Association loi 1901 ACME. Les produits Indigo Expat sont conçus et pilotés par Assurances et Conseils Moncey, SARL de courtage et conseil d'assurances au capital de 8 000 € - ORIAS 07 005 355 - RCS Paris 488 579 434. Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des Assurances. Les garanties frais de santé sont portées par MFPrévoyance, Société anonyme à Directoire et conseil de Surveillance, au capital de 81 773 850 euros, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au RCS Nanterre sous le n°507 648 053 Paris, Siège social : 4 Promenade Cœur de Ville, 92130 Issy les Moulineaux. Les garanties d'assistance, de responsabilité civile vie privée et d'individuelle accident sont portées par Tokio Marine Europe S.A., succursale en France, 36 rue de Chateaudun, CS 30099, 75441 Paris Cedex 09, RCS Paris B 843 295 221, agissant en conformité avec les règles françaises du code des assurances. Tokio Marine Europe S.A est enregistrée au registre du Commerce et des sociétés du Luxembourg sous le n°B221975, agréé par le Ministère des Finances du Luxembourg et contrôlée par le Commissariat aux Assurances (CAA) et domiciliée au 33 rue Sainte Zithe, L2763 Luxembourg.